

**RENOVATION ET MISE AUX NORMES SALLE POLYVALENTE R. ALMES
APPROBATION DU PROJET
PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire Préfectorale de l'Aveyron du 15 janvier 2016, dans laquelle il rappelle les possibilités et les modalités de subventions entrant dans le cadre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2016.

Après examen, il ressort que la rénovation et la mise aux normes de la salle R. ALMES, pourraient être éligibles à cette dotation.

Monsieur le maire propose le plan de financement prévisionnel ci-après :

<u>Dépenses</u>	
Montant des travaux HT	22 131.34 €
<u>Recettes</u>	
Subvention Etat – DETR (40%)	8 852.53 €
Communauté de Communes - Fonds de concours	6 600.00 €
Financement commune	6 678.81 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement proposé,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter pour ce projet l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016, et le fonds de concours auprès de la communauté de communes Lévézou-Pareloup,
MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

**RENOVATION ANCIENNE POSTE EN CENTRE DE SANTE
APPROBATION DU PROJET
PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire Préfectorale de l'Aveyron du 15 janvier 2016, dans laquelle il rappelle les possibilités et les modalités de subventions entrant dans le cadre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2016.

Après examen, il ressort que la rénovation de l'ancienne poste en centre de santé pourrait être éligible à cette dotation.

Monsieur le maire propose le plan de financement prévisionnel ci-après :

<u>Dépenses</u>	
Montant des travaux HT	16 471.21 €
<u>Recettes</u>	
Subvention Etat – DETR (40%)	6 588.48 €
Communauté de Communes - Fonds de concours	4 500.00 €
Financement commune	5 382.73 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement proposé,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter pour ce projet l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016, et le fonds de concours auprès de la communauté de communes Lévézou-Pareloup,
MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

**RENOVATION ET MISE AUX NORMES ET HORS D'EAU DES BATIMENTS
TOURISTIQUES OU D'EQUIPEMENT A LA PLAGE D'ARVIEU-PARELOUP
APPROBATION DU PROJET
PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire Préfectorale de l'Aveyron du 15 janvier 2016, dans laquelle il rappelle les possibilités et les modalités de subventions entrant dans le cadre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2016.

Après examen, il ressort que les travaux de rénovations et mises aux normes et hors d'eau des bâtiments touristiques ou d'équipement à la plage d'Arviou-Pareloup, pourraient être éligibles à cette dotation.

Monsieur le maire propose le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses

Montant des travaux HT 35 810.80 €

Recettes

Subvention Etat – DETR (40%) 14 324.32 €

Communauté de Communes - Fonds de concours 10 000.00 €

Financement commune 11 486.48 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement proposé,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter pour ce projet l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016, et le fonds de concours auprès de la communauté de communes Lévézou-Pareloup,
MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

**MISE AUX NORMES ET DE SECURITE
BATIMENT ACCUEILLANT LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS
APPROBATION DU PROJET
PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire Préfectorale de l'Aveyron du 15 janvier 2016, dans laquelle il rappelle les possibilités et les modalités de subventions entrant dans le cadre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2016.

Après examen, il ressort que les travaux de mises aux normes et de sécurité du bâtiment accueillant le distributeur automatique de billets, pourraient être éligibles à cette dotation.

Monsieur le maire propose le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses

Montant des travaux HT 5 885.18 €

Recettes

Subvention Etat – DETR (50%) 2 942.59 €

Communauté de Communes - Fonds de concours 1 400.00 €

Financement commune 1 542.59 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement proposé,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter pour ce projet l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016, et le fonds de concours auprès de la communauté de communes Lévézou-Pareloup,
MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

AMENAGEMENT D'UN PARKING A LA PLAGE D'ARVIEU-PARELOUP
APPROBATION DU PROJET
PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire Préfectorale de l'Aveyron du 15 janvier 2016, dans laquelle il rappelle les possibilités et les modalités de subventions entrant dans le cadre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2016.

Après examen, il ressort que le projet d'aménagement d'un parking à la plage d'Arvieu-Pareloup, pourrait être éligible à cette dotation.

Monsieur le maire propose le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses

Montant des travaux HT 80 364.90 €

Recettes

Subvention Etat – DETR (70%) 56 255.43 €

Communauté de Communes - Fonds de concours 8 000.00 €

Financement commune 16 109.47 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE à 13 voix pour et 2 abstentions le projet et le plan de financement proposé,
AUTORISE, monsieur le maire à solliciter pour ce projet, l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016, et le fonds de concours auprès de la communauté de communes Lévézou-Pareloup,
MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

CREATION D'UNE AIRE D'INFORMATION CARREFOUR RD 56/577
APPROBATION DU PROJET
PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire Préfectorale de l'Aveyron du 15 janvier 2016, dans laquelle il rappelle les possibilités et les modalités de subventions entrant dans le cadre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2016.

Après examen, il ressort que la création d'une aire d'information au carrefour RD56/577, pourrait être éligible à cette dotation.

Monsieur le maire propose le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses

Montant des travaux HT 31 432.99 €

Recettes

Subvention Etat – DETR (70%) 22 003.00 €

Communauté de Communes - Fonds de concours 3 000.00 €

Financement commune 6 429.99 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement proposé,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter pour ce projet l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016, et le fonds de concours auprès de la communauté de communes Lévézou-Pareloup,
MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal de la commune.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	675 124.10	799 096.09	+ 123 971.99
	Investissement	438 195.14	355 665.22	- 82 529.92
Reports de l'exercice antérieur 2014	Excédent de fonctionnement			
	Déficit investissement	38 790.38		
Reste à Réaliser 2015 à reporter		55 024.20	0	- 55 024.20

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2015 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2015 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 du Budget Principal de la commune sont approuvés par 14 voix pour.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 du budget M49 Assainissement :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	36 333.35	33 067.85	- 3 265.50
	Investissement	19 358.61	22 204.00	+ 2 845.39
Reports de l'exercice antérieur 2014	Excédent de fonctionnement		2 383.26	
	Excédent d'investissement		15 368.34	
Reste à Réaliser 2015		0	0	0

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2015 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2015 du budget M49 Assainissement conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 du budget M49 Assainissement sont APPROUVES par 14 voix pour.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
BUDGET STATION SERVICE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 du budget Station Service :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	419 361.95	421 464.01	+ 2 102.06
	Investissement	23 258.82	11 875.97	- 11 382.95
Reports de l'exercice antérieur 2014	Excédent fonctionnement		11 239.01	
	Excédent d'investissement		47 596.66	
Reste à Réaliser		10 806.67	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2015 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2015 du budget Station Service conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 du budget Station Service sont APPROUVES par 14 voix pour.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
BUDGET ANNEXE GARAGE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Garage :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	1 446.65	6 449.20	+ 5 002.55
	Investissement	3 415.61	5 617.32	+ 2 201.71
Reports de l'exercice antérieur 2014	Excédent de fonctionnement.			
	Déficit d'investissement	3 320.77		
Reste à Réaliser		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2015 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2015 du budget Garage conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 du budget Garage sont APPROUVES par 14 voix pour.

<p>PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET BOUCHERIE</p>
--

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 du budget Boucherie :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	1 913.66	7 804.00	+ 5 890.34
	Investissement	32 567.87	21 212.45	- 11 355.42
Reports de l'exercice antérieur 2014	Déficit de fonctionnement			
	Excédent d'investissement		8 487.65	
Reste à Réaliser 2015 à reporter		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2015 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2015 du budget Boucherie conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 du budget Boucherie sont APPROUVES par 14 voix pour.

<p>PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS</p>
--

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 du budget Lotissement Le Clos (joint à la convocation) :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	0.45	0.00	- 0.45
	Investissement	0.00	0.00	0.00
Reports de l'exercice antérieur 2014	Excédent de fonctionnement		1 163.95	
	Excédent d'investissement		665.29	
Reste à réaliser 2015 à reporter		0	0	0

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2015 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2015 du budget Lotissement Le Clos conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2014 du budget Lotissement Le Clos sont APPROUVES par 14 voix pour.

MISE A DISPOSITION DE LA BASE NAUTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2016
--

Monsieur le maire propose de mettre en location le centre d'hébergement de la base nautique, pour la prochaine saison estivale.

Il informe l'assemblée de la proposition reçue de l'association Egalité sur l'Eau qui, en assurant la gestion et l'animation du centre, apportera un service et une activité supplémentaire sur la plage d'Arvieu-Pareloup.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de mettre à disposition à l'association « Egalité sur l'Eau » le centre d'hébergement de la base nautique de la plage d'Arvieu-Pareloup, du 1er juin au 30 septembre 2016,
- DECIDE de demander à l'association le remboursement des frais de fonctionnement (eau et électricité) calculé en fonction des relevés de compteurs,
- DEMANDE à la dite association, le reversement à la commune de 50% des recettes nettes correspondant à l'hébergement : recettes brutes amputées des frais de fonctionnement (consommation d'eau, électricité, assurance du centre, du matériel, affiliation à la fédération française handisport, entretien du centre).
- DEMANDE à l'association de fournir un état mentionnant l'ensemble des réservations sur la période concernée et de fournir les justificatifs des différents frais à déduire.
- AUTORISE monsieur le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

BATIMENT DE LA PLAGE D'ARVIEU-PARELOUP UTILISATION SAISON TOURISTIQUE 2016

Le contrat de concession du dit bâtiment, signé pour une période de 3 ans avec monsieur REGOURD Philippe, est arrivé à terme en 2015.

Il convient de mener une réflexion sur l'usage de ce bâtiment. Comment le fait-on fonctionner ? On attend prochain conseil villageois commerce et artisanat, pour prendre une décision.

**MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ANCIEN COUVENT
A L'ASSOCIATION LES LOCOMOTIVES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2015, où l'assemblée avait décidé de mettre à disposition de l'association « Les Locomotives », une salle du 1^{er} étage de l'ancien couvent d'Arviu, pour une durée de un an, à compter du 15 février 2015.

L'association satisfaite de cette mise à disposition, en demande le renouvellement.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de mettre à disposition à l'association « Les Locomotives » la salle située au 1^{er} étage de l'ancien couvent d'Arviu, à compter du 15 février 2016 et pour une durée de un an,
- DECIDE de fixer le montant du loyer à 400 €/an,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

**MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ANCIEN PRESBYTERE
A L'ASSOCIATION LES FLIBUSTIERS DE LA RAISON**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande de monsieur Baptiste ARNAUD, qui souhaite, pour sa compagnie de spectacle Les Flibustiers de la Raison, dont le siège est à Puechgrimal – commune d'Arviu, de disposer d'une salle, afin d'y effectuer des répétitions.

Monsieur le maire précise qu'une salle du 1^{er} étage du presbytère à Arviu est inoccupée, et qu'elle pourrait convenir pour l'usage précité.

Oui l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE de mettre à disposition de la Cie Les Flibustiers de la raison, la salle du 1^{er} étage du presbytère d'ARVIEU, à compter du 1^{er} mars 2016 et pour une durée de 1 an,
FIXE le montant du loyer annuel à 400 €,
AUTORISE monsieur le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

**MAS-VAYSETTES
MODIFICATION ET REGULARISATION
DE PORTIONS DE DOMAINE PUBLIC NON CADASTREES**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2015 portant sur le déclassement de domaine public et la régularisation de terrains au village du Mas-Vaysettes.

Une nouvelle voie communale a été créée dans le village. Il convient donc de procéder à des régularisations foncières, ce qui implique pour la commune des acquisitions de terrains et des cessions de délaissés routiers désaffectés. Monsieur le maire donne lecture de l'ensemble de ces opérations.

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière dispensant d'enquête publique, le classement ou déclassement de voies communales sauf lorsque l'opération envisagée a conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Vu que la modification du tracé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation,
Vu que la modification du tracé favorise et permet la circulation à tous les véhicules (camions, engins agricoles...), et améliore la sécurité des personnes,

Vu que l'ancien tracé constituant un délaissé routier, a été remis en culture et donc ne sert plus à la circulation,

Vu la jurisprudence constante sur le déclassement de fait, de délaissés de la voirie routière, suite à des rectifications de tracés,

Le conseil municipal,
 CONSTATE la désaffectation et le déclassement de fait de l'ancienne voie communale,
 APPROUVE à 14 voix pour et une abstention l'acquisition à titre gratuit des parcelles nécessaires à la régularisation de la nouvelle voie,
 APPROUVE la cession aux riverains des anciens délaissés routiers sur la base de 3€/m2,
 DECIDE que les frais de notaire et géomètre relatifs à toutes ces opérations seront à la charge intégrale des propriétaires demandeurs,
 APPROUVE le classement de la nouvelle voie, dans le domaine public de la commune,
 AUTORISE monsieur le maire à signer les différents actes relatifs à ces deux affaires.

Ainsi il résulte les échanges fonciers comme suit :

Propriétaire	Achat par la commune			Vente par la commune		
	Section et n°	Surface	Prix	Section et n°	Surface	Prix
Indivision BRU (BRU Jean et Monique – BRU Nicolas – Bru Jean-Louis)	E 799	10 m2	0		104 m2	312 €
	E 802	4 m2	0			
Indivision BRU (BRU Nicolas et BRU Jean-Louis)	E 801	230 m2	0		45 m2	135 €
Indivision VAYSETTES (VAYSETTES Reine et VAYSETTES Nathalie)	E 863	16 m2	0		58 m2	174 €
					3 m2	9 €
VAYSETTES Osmin	E 217	148 m2	0		222 m2	666 €
	E 905	16 m2	0			
VAYSETTES Henri	E 215	5 m2	0			

De plus, monsieur le maire rappelle la demande de monsieur VAYSETTES Henri, d'acquérir une portion de domaine non cadastré, d'une surface de 178 m2, jouxtant sa parcelle n°215, sur laquelle une partie de sa maison d'habitation a été édifiée.

Le conseil municipal,
 APPROUVE à 14 voix pour et une abstention la cession à monsieur VAYSETTES Henri, d'une portion de domaine non cadastré, d'une surface de 178 m2, jouxtant sa parcelle n°215,
 DECIDE de vendre ces 178 m2 à monsieur VAYSETTES Henri,
 FIXE le prix de vente à 3€/m2,
 DECIDE que les frais de notaire et géomètre relatifs à cette opération seront à la charge intégrale des propriétaires demandeurs,
 AUTORISE monsieur le maire à signer les différents actes relatifs à ces deux affaires.

APPEL A PROJET POUR LA CREATION D'UN FABLAB

M. le Maire rappelle la lettre de la Région du 3 décembre 2015 invitant la commune d'Arvieu à répondre à un Appel à Projet pour la création d'un Fablab.

Un Fablab consiste à mettre à disposition, des moyens humains (formateurs) – techniques (outils de fabrication numérique), afin de favoriser l'invention, l'innovation, la création...

Le Fablab viendrait en complément du service de la cyber base d'Arvieu, fonctionnant sur la commune et le territoire de la communauté de communes Lévézou Pareloup, voire plus.

M. le Maire propose de répondre à cette sollicitation de la Région.

Le projet, établi sur 3 ans, prévoit :

- un montant total des dépenses prévisionnelles de 198 150 €
- un montant prévisionnel de la subvention FEDER de 94 015 €
- un montant prévisionnel de l'autofinancement de la commune de 39 630 €
- une participation du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE** le projet de création d'un Fablab, et **MANDATE** monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Indemnité du Maire : à compter du 1^{er} janvier 2016, obligation par l'état de verser au maire l'indemnité en totalité. Décision prise par monsieur le maire de verser la part supplémentaire, sur un article spécial pour l'animation «Arviu 2020 ». A préciser sur l'Arvieunois.
- Subventions Fondation de France demandées pour Conseil Villageois et salle intergénérationnelle de remise en forme.
- Sébastien FICKINGER : stagiaire au 1^{er} avril 2016
- Ecole : regroupement pédagogique à prévoir à long terme. ½ poste en suspend pour la prochaine rentrée scolaire. PEDT : accueil de loisirs. La commission école se réunira la semaine prochaine.
- Nouvelles sur l'achat d'un terrain à St Martin des Faux
- Rendu étude cœur de village Laëtis le 7 ou 8 avril.